

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 210** Subventions (11.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre, Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-Arts, Le M.U.R XIII et Treize en Vue (13e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations Lézarts de la Bièvre, Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-arts, Le M.U.R XIII et Treize en Vue (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Lézarts de la Bièvre, 29 rue Galande (5e), au titre de ses activités 2019. 15918 ; 2019-01926

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Le M.U.R XIII, 16 rue de Bercy (12e), au titre de ses activités 2019. 79581 ; 2019-03617

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-Arts, 1, place d'Italie (13e), au titre de ses activités 2019. 31661 ; 2019-03052

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Treize en vue, 170 rue Nationale (13e), au titre de ses activités 2019. 21045 ; 2019-04560.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 11.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**